



MADALENA

23 chanteuses – 1 chef de chœur

Selon configuration : 1 technicien son – 1 technicien Lumière

FICHE TECHNIQUE

Durée du spectacle : 75 minutes sans entracte
Numéro d'objet : 127276155358

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat. Elle devra par conséquent être retournée signée avec celui-ci.

Tout manquement apporté à son application peut entraîner l'annulation du spectacle au préjudice de l'Organisateur.

Nous vous demandons donc d'observer scrupuleusement chacun des termes de cette fiche technique et de veiller à leur bonne exécution.

Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable écrit du Producteur. En cas de difficulté, n'hésitez donc pas à contacter celui-ci sans délai, de manière à trouver ensemble une solution qui préserve les conditions et la qualité du spectacle.

Table des matières

REMARQUES GENERALES	2
Personnel sur la route.....	2
1. SALLE.....	2
2. INSTALLATION – DEMONTAGE –HORAIRE.....	3
3. LES LOGES.....	3
4. CATERING & REPAS.....	3
5. RESTAURATION – HEBERGEMENT - TRANSPORT	3
6. SECURITÉ.....	4
7. DIVERS	4
SON	4
Plateau, cadre et cage de scène	4
Microphonie.....	5
Régie	5
LUMIERES	6
La COMPAGNIE DU LAMPARO	

Siret : 451 427 330 00035 / Code APE : 9001Z / LICENCES PLATESV-R-2021-012157 et PLATESV-R-2021-012692

Siège social : Chez Cité de la Musique 4 rue Bernard Du Bois 13001 Marseille
cielamparo@gmail.com / +33(0)6 66 87 33 34



REMARQUES GENERALES

Personnel sur la route :

Artistes :

Manu Théron (Marseille)
Anaïs Andret Cartini (Toulouse)
Karine Berny (Narbonne)
Laetitia Dutech (Toulouse)
Hélène Arnaud (Narbonne)
Myriam Boisserie (Narbonne)
Caroline Tolla (Marseille)
Annie Maltinti (Marseille)
Audrey Peinado (Marseille)
Gaëlle Lévêque (Arles)
Magalí Bizot-Dargent (Marseille)
Magalona Bizot (Lodève)
Marie-Noëlle Pieracci (Bandol)
Camille Simeray (Béziers)
Hélène Pagès (Narbonne)
Lise Borki (Carcassonne)
Géraldine « pijette » Lopez (Istres)
Muriel Chiamonti (Figeac)
Isabelle François (Béziers)
Colette Guilhem (Toulouse)
Carole Lazzeri (Marseille)
Rachel Rouviere (Arles)
Guylaine Renaud (Arles)
Marie-Madeleine Martinet (Carpentras)

Techniciens :

Ingénieur son –
Eclairagiste – Alice Huc +33 (0)6 84 53 87 44 – alice.huc@hotmail.fr

La COMPAGNIE DU LAMPARO

Siret : 451 427 330 00035 / Code APE : 9001Z / LICENCES PLATESV-R-2021-012157 et PLATESV-R-2021-012692

Siège social : Chez Cité de la Musique 4 rue Bernard Du Bois 13001 Marseille
cielamparo@gmail.com / +33(0)6 66 87 33 34



1. SALLE

ELECTRICITE :

- a) Alimentation pour le son et éclairages : Prévoir une alimentation séparée de l'alimentation des éclairages, adaptée au bon fonctionnement du système, à proximité immédiate de la scène. L'Organisateur doit s'assurer du bon état de l'installation électrique. Il devra fournir les rallonges et prises multiples nécessaires au backline et aux régies.
- b) Chauffage : En hiver, la salle et les loges devront être chauffées une heure avant l'arrivée de l'équipe technique.

Balances et concert ne pourront avoir lieu qu'après constatation du bon fonctionnement du système électrique et du respect des normes de sécurité.

2. INSTALLATION – DEMONTAGE – HORAIRES

HORAIRES

Get in, balance et show : cf.. Contrat de cession. Dans tous les cas, le show ne commencera pas après 22h30, sauf accord du chargé de production. L'Organisateur (ou son représentant) et le régisseur de la salle seront présentés à l'équipe technique de l'Artiste dès son arrivée, et ils seront présents ou joignables jusqu'à son départ.

La structure scénique, le système son et le système d'éclairage seront opérationnels avant l'arrivée de l'équipe technique de l'artiste.

BALANCES

IL EST ENTENDU QUE LE CONCERT NE PEUT AVOIR LIEU SANS UNE BALANCE PREALABLE.

Prévoir 1h30 de balances pour que le sonorisateur puisse installer son matériel et caler le son et 1h30 à 2h de balances avec les musiciens sur scène. Merci de prévoir au moins 1h30 de temps entre la fin de la balance et le début du concert.

Si, par suite de problèmes techniques ou matériels, de retards dans les transports ou pour toute raison imprévue, la balance ne pouvait se dérouler normalement, sa durée pourrait être prolongée et laissée à la seule appréciation du Manager de l'artiste. Dans ce cas, l'ouverture de la salle au public pourrait être retardée.

3. LES LOGES

L'Organisateur s'engage à assurer la sécurité des artistes, de leur matériel et du public. Il tient à la disposition du groupe :

- Une ou deux loges fermant à clé (clés remises à l'équipe technique à l'arrivée du groupe) pour l'accueil de 26 personnes. Elles seront situées à proximité de la scène, à l'usage exclusif du groupe, équipées de tables, chaises, canapés, cendriers, penderies, miroirs, prises électriques, toilettes, lavabos, savon, d'une table et d'un fer à repasser.
- 1 accès internet

L'accès aux loges sera interdit à toute personne étrangère au groupe.

La COMPAGNIE DU LAMPARO

Siret : 451 427 330 00035 / Code APE : 9001Z / LICENCES PLATESV-R-2021-012157 et PLATESV-R-2021-012692

Siège social : Chez Cité de la Musique 4 rue Bernard Du Bois 13001 Marseille
cielamparo@gmail.com / +33(0)6 66 87 33 34



4. CATERING & REPAS

Préparer avant l'arrivée du groupe une collation (type buffet chaud ou froid), pour 26 personnes, disponible jusqu'au départ du groupe (par exemple : pain, fromage, citron, sel, charcuteries, fruits, chocolat noir, eau minérale, jus de fruits, Coca-Cola, vins rouge, café chaud, thé chaud, etc.).

5. RESTAURATION – HEBERGEMENT – TRANSPORT

RESTAURATION

Un repas chaud équilibré complet (entrée, plat, dessert) et de qualité sera servi après le concert dans un restaurant proche de la salle. Veillez à ce que le restaurant soit accessible à pied.

HEBERGEMENT :

L'organisateur fournira chaque jour dans un hôtel de catégorie minimum 3 étoiles. Il s'assurera que l'hôtel soit situé le plus près possible du lieu du concert et du restaurant, qu'il soit possible d'y prendre les petit-déjeuner tardivement. Toutes les chambres seront équipées d'une salle de bains avec toilettes, d'un téléphone et d'un téléviseur. Veiller qu'après le concert une personne soit chargée d'accompagner le groupe à l'hôtel.

Rooming list : c.f. Contrat de cession

TRANSPORT

L'artiste se déplace par train ou avion, l'organisateur fournira des véhicules avec chauffeur pour les transferts gare grandes lignes ou aéroport / hôtel / restaurant / lieu du concert.

Dans l'hypothèse où le groupe aurait son propre véhicule, prévoir au moins cinq pass'véhicule pour rejoindre le lieu du spectacle, ainsi que 5 places de parking surveillée à proximité.

6. SECURITÉ

LAISSEZ-PASSER

Des laissez-passer permettront d'identifier les techniciens, musiciens et personnes de l'organisation ayant réellement besoin d'avoir accès aux coulisses. L'accès à la scène sera strictement soumis au contrôle de l'Organisateur et à l'autorisation du Régisseur de l'Artiste. L'organisateur remettra 26 laissez-passer (pass all access).

SEGREGATION

Le Régisseur de l'Artiste se réserve le droit d'annuler le spectacle dans le cas où le public aurait subi une quelconque ségrégation sur des bases raciales, de couleur ou de croyances ou dans le cas où les musiciens risqueraient un préjudice physique ou toute forme de violence.

7. DIVERS

L'Organisateur fournira à l'Artiste un plan détaillé du lieu de spectacle au moins une semaine avant le concert. Le passage du groupe ne peut être associé d'aucune façon à toute publicité ou mouvement politique sans l'accord écrit préalable du management. Il est important que cette fiche technique soit respectée et que la société de son se mette en rapport avec le technicien son. S'il devait y avoir un problème pour la respecter, nous pourrions trouver ensemble un compromis ou des équivalences, ceci dans l'esprit de la bonne marche du spectacle.

La COMPAGNIE DU LAMPARO

Siret : 451 427 330 00035 / Code APE : 9001Z / LICENCES PLATESV-R-2021-012157 et PLATESV-R-2021-012692

Siège social : Chez Cité de la Musique 4 rue Bernard Du Bois 13001 Marseille
cielamparo@gmail.com / +33(0)6 66 87 33 34



SON



PLATEAU, CADRE ET CAGE DE SCENE

La scène doit être conforme aux normes en vigueur, plane, stable, propre, dégagée de tout encombrement.

Scène 8X8

Praticable 2mX3m à 0,4m de hauteur

Un tracé sur plan de 2mX2m a été dessiné pour faciliter la mesure du positionnement des microphones suspendus

Les micros 1 à 5 seront suspendus au grill à 2,5m de hauteur

Le micro 6 sera suspendu au grill à 2,9m de hauteur (hauteur du praticable)

Les micros 7 à 9 seront sur petits pieds

4 retours en side indépendants seront placés à 3 et 5 m du bord de scène

Le système de sonorisation sera adapté à la jauge et sera désolidarisé la scène

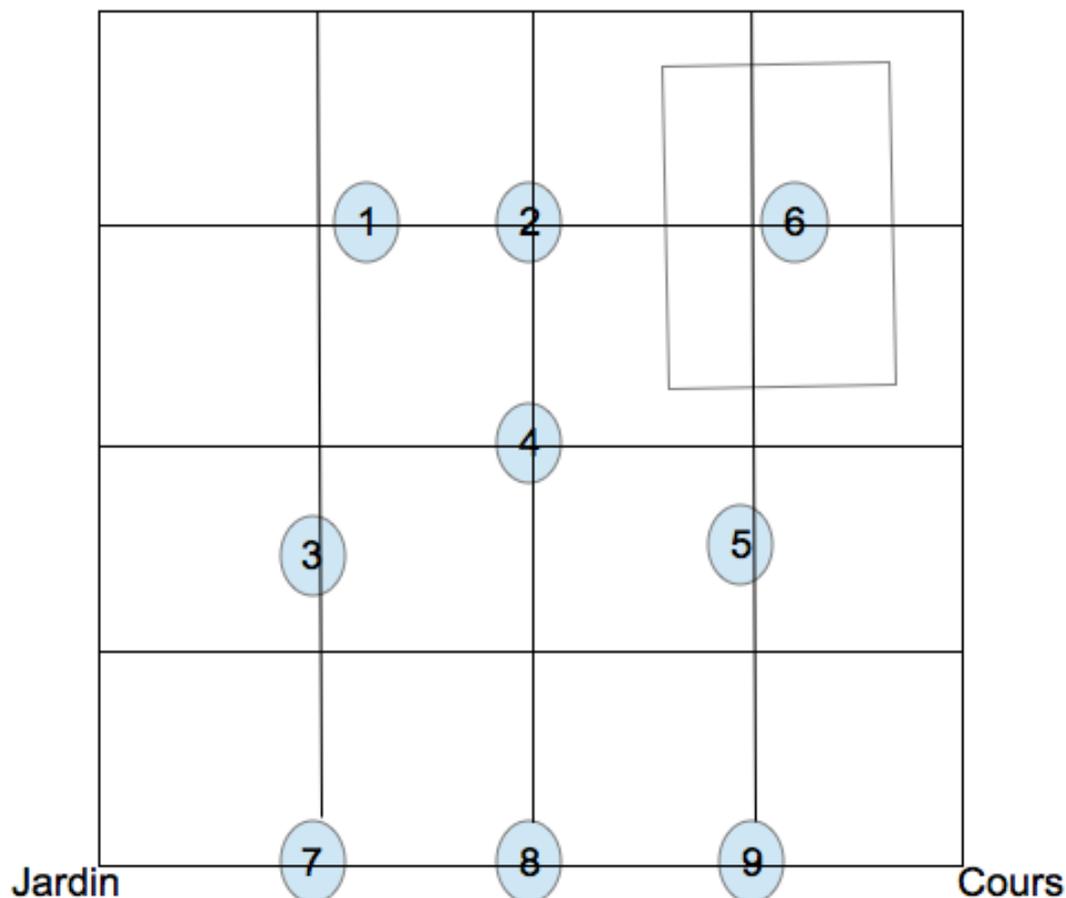
2 enceintes en « front-fill » seront disposées au-devant de la scène si le public se trouve assez proche de la scène.

Un système de rappel et ligne de retard devra être envisagé si l'auditoire se situe à plus de 15m du bord de scène.

La COMPAGNIE DU LAMPARO

Siret : 451 427 330 00035 / Code APE : 9001Z / LICENCES PLATESV-R-2021-012157 et PLATESV-R-2021-012692

Siège social : Chez Cité de la Musique 4 rue Bernard Du Bois 13001 Marseille
cielamparo@gmail.com / +33(0)6 66 87 33 34



Microphonie :

Les micros 1 à 6 seront des statiques omnidirectionnels de qualité (Neumann, Schoeps, AKG 414)
 Les micros 7 à 9 seront des statiques cardioides de qualité (km184...)
 Prévoir bonnettes en extérieur, voir rycottes en cas de vent.

Régie :

La régie sera installée en face de la scène à égale distance des 2 bords de scène.
 Console numérique de qualité, comprenant 1 retard par tranche, un eq graphique par micro omnidirectionnel.
 Une réverbération de qualité
 1 égaliseur graphique de qualité pour la façade
 4 égaliseurs pour les retours de scène.
 1 égaliseur pour les front fill (le cas échéant)
 1 égaliseur et 1 processeur de retard pour les enceintes de rappel (le cas échéant)

La COMPAGNIE DU LAMPARO

Siret : 451 427 330 00035 / Code APE : 9001Z / LICENCES PLATESV-R-2021-012157 et PLATESV-R-2021-012692

Siège social : Chez Cité de la Musique 4 rue Bernard Du Bois 13001 Marseille
cielamparo@gmail.com / +33(0)6 66 87 33 34



Remarque :

Les microphones omni doivent être très précisément installés car ils correspondent aux placements et déplacements de la chorale. En cas de positionnement obligatoirement différent, nous prévenir et prévoir un temps supplémentaire avec la chorale avant les balances.

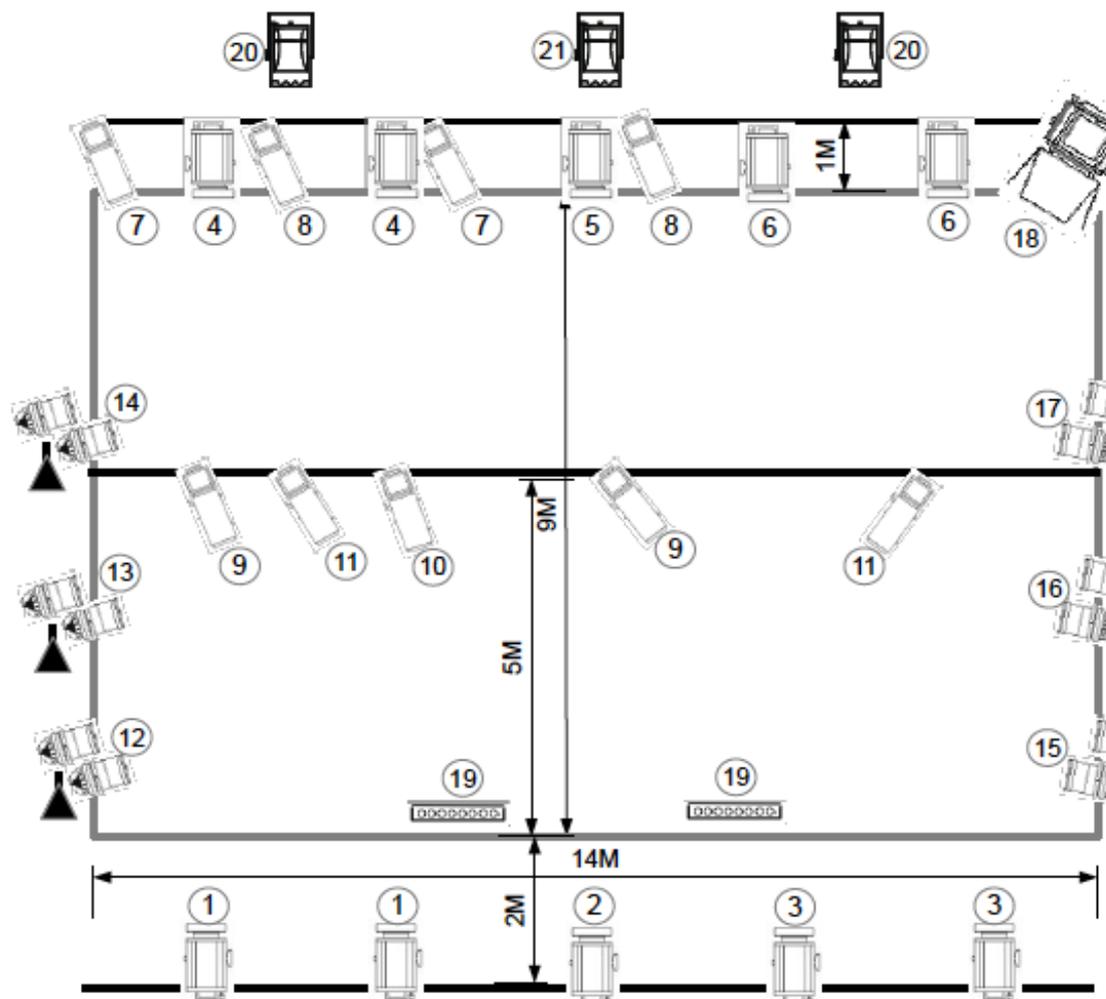
LUMIERES

Il est indispensable qu'un pré-montage lumières soit fait en amont suivant le plan de feu ci-dessous. La salle doit mettre à disposition au minimum un régisseur et un électricien pour finir le montage et faire le réglage. Pour toute question concernant la lumière n'hésitez pas à contacter en amont le technicien.

La COMPAGNIE DU LAMPARO

Siret : 451 427 330 00035 / Code APE : 9001Z / LICENCES PLATESV-R-2021-012157 et PLATESV-R-2021-012692

Siège social : Chez Cité de la Musique 4 rue Bernard Du Bois 13001 Marseille
cielamparo@gmail.com / +33(0)6 66 87 33 34



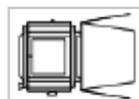
PC 1KW (X10)



Découpe 613 SX (X9)



PAR CP62 (X12)



PC Fresnel 5kW (X1)



Cyclode 1kW au sol: prévoir 3 platines (X3)



Pied de Projecteur h min : 2,5m (X6)



Rampe type sunstrip T8/T10 (X2)

Total puissance demandée : 46kW

Total projecteur : 37

Total circuit : 20 circuit de 3kW + 1 circuit 5kW

Contact lumière : Alice HUC - 06 84 53 87 44 - Alice.huc@hotmail.fr

La COMPAGNIE DU LAMPARO

Siret : 451 427 330 00035 / Code APE : 9001Z / LICENCES PLATESV-R-2021-012157 et PLATESV-R-2021-012692

Siège social : Chez Cité de la Musique 4 rue Bernard Du Bois 13001 Marseille
cielamparo@gmail.com / +33(0)6 66 87 33 34